

**Soyez informé.  
S'informer, c'est se protéger.**

Le 31 juillet 2009

Madame,  
Monsieur,

À l'heure actuelle, la **pandémie (H1N1) 2009** cause, au Canada, des troubles bénins, présentant des symptômes similaires à ceux de l'influenza saisonnière. Toutefois, nous constatons une grande polyvalence de la maladie. Le ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick vous remet une trousse d'information pour vous aider à faire face à cette situation et pour vous préparer à l'avenir.

S'il y a des cas de pandémie (H1N1) 2009 à votre camp de vacances, il est important pour vous-même, votre personnel et les parents des enfants participants au camp de vacances d'être prêts à prendre des mesures additionnelles. Les renseignements contenus dans la présente trousse reflètent les plus récentes lignes directrices émises par l'Agence de la santé publique du Canada. Les lignes directrices provisoires de l'agence sont disponibles dans le site Web (<http://www.phac-aspc.gc.ca/alert-alerte/swine-porcine/interim-provisaires-05-03-fra.php>). Conformément à ces lignes directrices, le ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick ne recommande pas l'annulation des camps de vacances même si des cas de la pandémie (H1N1) 2009 ont été décelés dans un camp de vacances. Les perturbations que cela causerait seraient supérieures à tout avantage potentiel.

Nous encourageons les camps de vacances à continuer :

- de promouvoir de bonnes mesures d'hygiène, comme se laver fréquemment les mains, se couvrir la bouche et le nez pendant la toux et les éternuements;
- de suggérer aux enfants et aux employés de rester à la maison lorsqu'ils sont malades et d'obtenir des soins médicaux au besoin;
- de rester vigilantes et de nettoyer l'environnement du camp de vacances conformément aux pratiques de contrôle des infections.

On convient que des installations pourraient décider de fermer temporairement pour des raisons d'absentéisme excessif (pour diverses raisons) de la part des employés. Si un camp de vacances touchée par des maladies respiratoires est annulé, on encourage les enfants fréquentant le camp et les membres du personnel à ne pas se réunir en grand nombre à un autre endroit.

Pour de l'information sur le virus de la pandémie (H1N1) 2009, veuillez communiquer avec le bureau régional de la Santé publique de votre région régionale de la santé pendant les heures normales de bureau. Pour obtenir n'importe quand des renseignements les plus récents sur le virus de la pandémie (H1N1) 2009, visitez le site Web [www.gnb.ca/grippe](http://www.gnb.ca/grippe) ou encore composez le numéro sans frais sur la pandémie (H1N1) 2009 1 800 580-0038. Le site Web est mis à jour presque quotidiennement et la ligne d'information offre des renseignements, un service de triage des symptômes et des conseils en matière de santé.

D<sup>r</sup> Paul Van Buynder,  
Médecin-hygiéniste en chef adjoint



## **CONSIGNES sanitaires** — *Publiées par le médecin- hygiéniste en chef adjoint*

### **Protocole à l'intention des colonies de vacances du Nouveau-Brunswick Cas de la grippe Pandémie (H1N1) 2009**

La présente est le protocole recommandé par le ministère de la Santé concernant les cas de virus de la grippe pandémie (H1N1) 2009 chez les enfants et les employés. **L'information reflète la situation au Nouveau-Brunswick en date du 31 juillet 2009 et pourrait changer. Veuillez vous assurer que vous utilisez la plus récente version du protocole.**

Le présent protocole devrait être appliqué dès l'apparition d'un cas du virus de la grippe pandémie (H1N1) 2009 dans une des installations de la colonie de vacances. **Avant la confirmation, on avise les colonies de vacances de suivre les conseils généraux en matière de santé publique concernant ce genre de situation, c'est-à-dire lavage fréquent des mains, étiquette concernant la toux et les éternuements, confinement à la maison des personnes malades. Enfin, les gens dans les colonies de vacances devraient suivre les conseils de leur médecin.**

Tout enfant ou employé qui éprouve des symptômes ressemblant à ceux de la grippe (fièvre, toux, douleurs, mal de gorge, fatigue) devrait :

- être exclu de la colonie de vacances pour sept jours **ou** jusqu'à confirmation par leur médecin qu'il peut revenir (soit la plus courte période). Si la personne a été absente pour sept jours, elle N'A PAS à fournir une lettre de son médecin;
- éviter les foules et les endroits publics. Si des enfants ou des employés souffrent du virus de la grippe pandémie (H1N1) 2009, ils devraient rester chez eux;
- réduire au minimum le contact avec les autres membres de la maison qui ne sont pas malades en désignant une personne pour soigner le malade;
- maintenir les bonnes pratiques d'hygiène (lavage fréquent des mains, étiquette concernant la toux et les éternuements);
- obtenir des soins médicaux, le cas échéant.

Si un vacancier présente des symptômes semblables à ceux de la grippe, il doit être placé dans une salle séparée des autres enfants bien portants; les parents ou les tuteurs doivent être avisés de venir le chercher. Les employés présentant les mêmes symptômes doivent être retournés chez eux le plus rapidement possible.

S'il y a un cas du virus de la grippe pandémie (H1N1) 2009 dans la colonie de vacances, nous recommandons qu'une lettre soit envoyée à tous les parents les avisant de surveiller leur enfant chaque jour pour détecter tout symptôme; s'ils tombent malades, ils devraient alors rester à la maison (voir ci-dessus) et obtenir des soins de santé, le cas échéant.

**Soyez informé.  
S'informer, c'est se protéger.**

Le xxx juillet 2009

Cher (s) parent (s),

XXX cas du virus de la pandémie (H1N1) 2009 a été décelé au camp de vacances de votre enfant. Conformément aux lignes directrices de l'Agence de la santé publique du Canada, l'annulation des camps de vacances n'est pas recommandée à l'heure actuelle, même lorsque des cas de la pandémie (H1N1) 2009 sont détectés au camp de vacances.

Soyez à l'affût quotidiennement des symptômes grippaux chez votre enfant (fièvre, toux et un ou plus des symptômes suivants : douleurs, généralisées, maux de gorge, fatigue). Si votre enfant présente ces symptômes, veuillez suivre les conseils de la santé publique sur le sujet, qui comprennent notamment de rester à la maison, de se couvrir la bouche et le nez pendant la toux et les éternuements et de se laver fréquemment les mains. Votre enfant devrait rester à la maison pendant sept jours après le début des symptômes ou jusqu'à ce que votre médecin lui donne le feu vert. À l'heure actuelle, on ne recommande pas aux personnes en santé de prendre des antiviraux en prévention de la maladie.

Il est probable que cette infection se soit déjà propagée dans ce camp de vacances. C'est pourquoi il est important de revoir fréquemment les mesures de contrôle de l'infection avec vos enfants, qui sont de se laver fréquemment les mains, de se couvrir la bouche et le nez pendant qu'ils toussent ou éternuent, d'éviter de partager leurs articles personnels et de rester à la maison lorsqu'ils sont malades.

Pour de l'information sur le virus de la pandémie (H1N1), veuillez communiquer avec le bureau régional de la Santé publique de votre région régionale de la santé pendant les heures normales de bureau. Pour obtenir n'importe quand des renseignements les plus récents sur le virus de la pandémie (H1N1) 2009, visitez le site Web [www.qnb.ca/grippe](http://www.qnb.ca/grippe) ou encore composez le numéro sans frais sur la pandémie (H1N1) 2009 1 800 580-0038. Le site Web est mis à jour presque quotidiennement et la ligne d'information offre des renseignements, un service de triage des symptômes et des conseils en matière de santé.

Votre soutien dans ce domaine est grandement apprécié.

D<sup>r</sup> Paul Van Buynder,  
Médecin-hygiéniste en chef adjoint

